

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 janvier 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme CHOUX
Membres excusés : M. G. GILLOT - M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - M. MAGLICA - M. NUDANT (pouvoir Mme WILLIAMS) - M. BAZIN - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALT - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - M. HELIE
Membres absents :

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Restaurant du personnel - Construction de locaux - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Marchés passés entre la Ville et les entreprises Reggiori (lot n° 2), Beci (lot n° 4), Espace Menuiserie (lot n° 8), Sas Klein (lot n° 14), et DRCE (lot n° 16) - Avenants n° 1 - Marché de maîtrise d'oeuvre passé entre la Ville et l'équipe dont le mandataire est le cabinet Tria Architectes - Avenant n° 2

Monsieur Millot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 29 mars 2004, 26 septembre 2005 et 15 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé le programme de construction d'un restaurant destiné au personnel municipal rue Victor Dumay, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 550 000 € TTC maîtrise d'oeuvre incluse et hors mobilier, décidé de confier sa maîtrise d'oeuvre à un cabinet d'architectes et m'a autorisé à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ouvert et à signer les marchés.

Dans ce cadre, le lot n° 2 : "charpente métallique" a été attribué à l'entreprise Reggiori, le lot n° 4 : "étanchéité" à l'entreprise Beci, le lot n° 8 : "menuiserie intérieure et extérieure bois" à l'entreprise Espace Menuiserie, le lot n° 14 : "plomberie-sanitaires" à l'entreprise Sas Klein, et le lot n° 16 : "équipements de cuisine" à l'entreprise DRCE.

En cours de chantier, il est apparu nécessaire d'ajuster les prestations proposées au personnel municipal afin de répondre au mieux à ses attentes.

C'est pourquoi, il est envisagé de remplacer les deux fours de réchauffage initialement prévus par deux fours mixtes, d'intégrer sur la ligne de self-service une plaque chauffante, d'installer dans la zone de préparation, une plaque vitro-céramique et d'ajouter deux centrales de désinfection.

Par ailleurs, ces équipements nécessitent le renforcement de la ventilation extérieure, la reprise de l'étanchéité de la toiture, et des travaux de plomberie supplémentaires.

Enfin, des douches pour le personnel seraient créées afin de répondre aux exigences du code du travail dans la mesure où la production de repas aurait lieu en partie sur le site.

Afin de prendre en compte ces prestations, il est proposé de conclure les avenants suivants :

- marché n° 20060106 (lot n° 2 : charpente métallique) notifié le 1er juin 2006 et conclu avec l'entreprise Reggiori Charles, impasse de la Margelle, 21800 Chevigny Saint Sauveur :

- montant initial du marché (base)	:	65 899,60 € TTC
- montant de l'avenant n° 1	:	7 654,40 € TTC
- montant total du marché	:	73 554,00 € TTC

- marché n° 20060108 (lot n° 4 : étanchéité) notifié le 1er juin 2006 et conclu avec l'entreprise Beci, 14, rue des Cortots, 21121 Fontaine-les-Dijon :

- montant initial du marché (base)	:	33 524,04 € TTC
- montant de l'avenant n° 1	:	4 431,16 € TTC
- montant total du marché	:	37 955,20 € TTC

- marché n° 20060112 (lot n° 8 : menuiserie intérieure et extérieure bois) notifié le 1er juin 2006 et conclu avec l'entreprise Espace Menuiserie, RD n° 9, 21540 Chevannay :

- montant initial du marché (base)	:	29 423,99 € TTC
- montant de l'avenant n° 1	:	4 382,14 € TTC
- montant total du marché	:	33 806,13 € TTC

- marché n° 20060282 (lot n° 14 : plomberie-sanitaires) notifié le 1er juin 2006 et conclu avec l'entreprise Sas Klein, 13, rue du Professeur Louis Neel, Boîte Postale 69, 21604 Longvic Cedex :

- montant initial du marché (base)	:	110 032,00 € TTC
- montant de l'avenant n° 1	:	12 740,99 € TTC
- montant total du marché	:	122 772,99 € TTC

- marché n° 20060120 (lot n° 16 : équipements de cuisine) notifié le 1er juin 2006 et conclu avec l'entreprise DRCE, 315, rue des Vignes Dardelain, 21160 Marsannay la Côte :

- montant initial du marché (base)	:	190 617,52 € TTC
- montant de l'avenant n° 1	:	28 213,64 € TTC
- montant total du marché	:	218 831,16 € TTC

Par ailleurs, deux consultations seront engagées dans le cadre de marchés à procédure adaptée, la première pour les prestations de renforcement de la puissance électrique et de câblage des équipements de cuisine, la seconde pour le renforcement et le déplacement des installations de ventilation nécessaires à ces mêmes équipements.

Ces prestations sont respectivement estimées à 24 000 € TTC et 44 000 € TTC.

La modification du programme demandée par le maître d'ouvrage induit une augmentation des prestations du maître d'oeuvre à hauteur de 13,48 % du montant des travaux à effectuer au titre des avenants à passer aux marchés de travaux.

Il convient donc de conclure l'avenant suivant au marché de maîtrise d'oeuvre :

- marché n° 20040546 notifié le 16 juillet 2004 et conclu avec le groupement solidaire dont le mandataire est le cabinet Tria Architectes, 8 boulevard de Brosses, 21000 Dijon :

- montant des honoraires avec contractualisation des nouvelles orientations en phase APS par avenant n° 1	:	139 932,00 € TTC
- montant de l'avenant n° 2	:	6 266,29 € TTC
- montant total du marché	:	146 198,29 € TTC

Les projets d'avenants ont été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

La prise en compte de ces évolutions conduit à modifier le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour le porter de 1 550 000 € TTC à 1 680 000 € TTC, maîtrise d'oeuvre incluse et hors mobilier, ainsi qu'à proroger le délai d'exécution des travaux de 49 jours.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) adopter la modification du programme de construction du restaurant destiné au personnel municipal proposé ;
- 2) m'autoriser à établir, d'une part, les avenants n° 1 aux marchés passés entre la Ville et les entreprises Reggiori, Beci, Espace Menuiserie, Klein, et DRCE, d'autre part, l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec l'équipe dont le mandataire est le cabinet Tria Architectes ;
- 3) m'autoriser à signer ces avenants ;
- 4) porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 1 550 000 € TTC à 1 680 000 € TTC maîtrise d'oeuvre incluse et hors mobilier ;
- 5) m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire modificatif qui s'avèrerait nécessaire ;
- 6) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

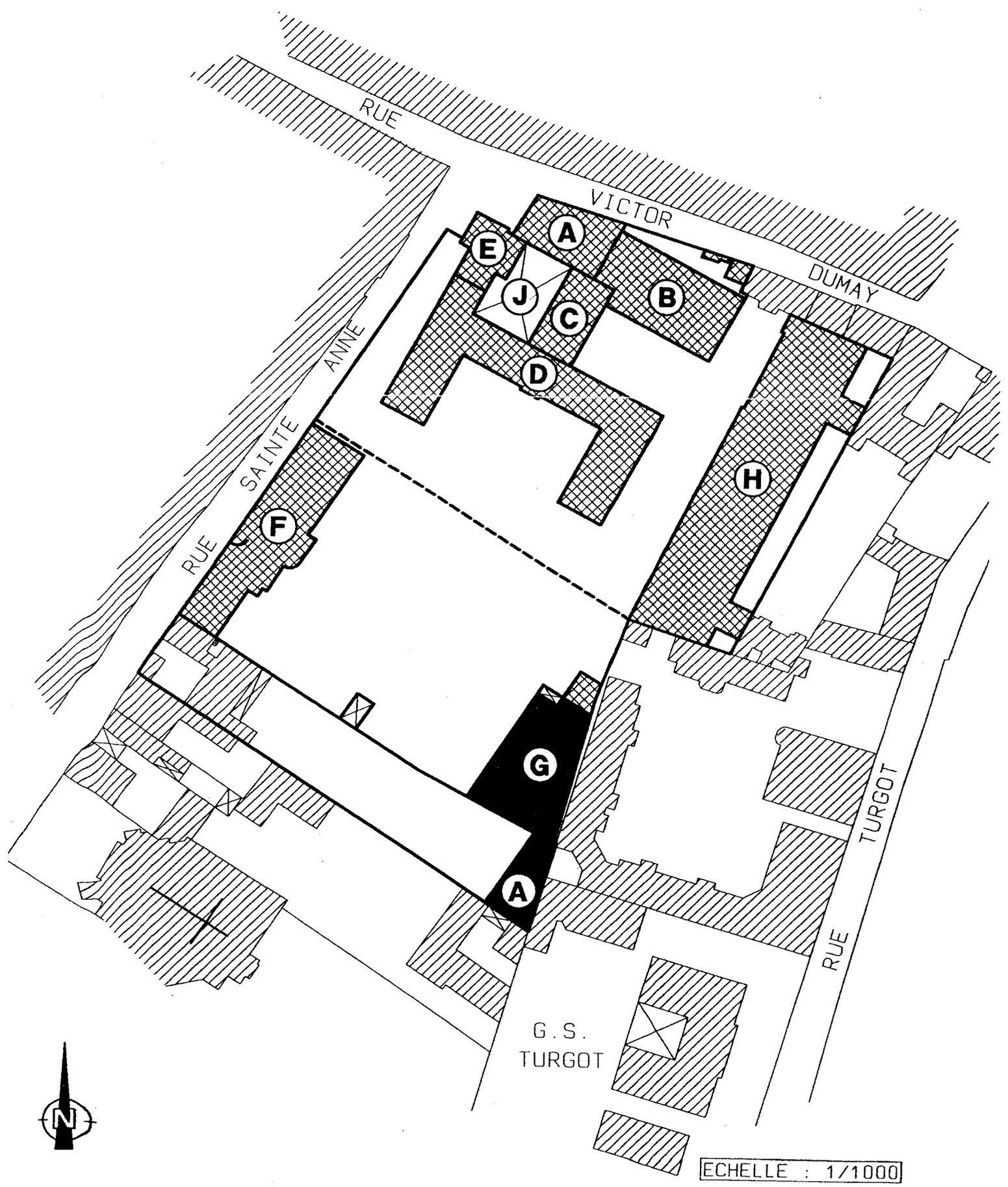
PUBLIÉ LE 31/01/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 JAN. 2007



Cité Victor DUMAY



ECHELLE : 1/1000